

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux Conseillers présents et donne lecture de l'ordre du jour. Il excuse l'absence de Pierre Joulié. Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil est adopté dans l'état. A ce sujet, il remercie Bénédicte Rigal pour le travail de lecture et vérification qu'elle effectue sur les différents comptes-rendus.

### INFORMATIONS

#### Station d'épuration

A la question d'un conseiller sur le mauvais état apparent du ruisseau de Bages après la station d'épuration, le Maire indique qu'il tient à la disposition de tous, les comptes rendus des visites des services sanitaires du département (2 par an) qui n'ont relevé jusqu'à présent aucune anomalie dans les analyses de l'eau rejetée et ce depuis la création de la station.

#### Monument du Calvaire

Ayant relancé les services de conservation du patrimoine au sujet de la fontaine de Notre Dame qui existait avant 1923, le Maire s'est vu reprocher le style moderne donné aux murs entourant le Christ. Il pense que le « grillage » mis en place trahit quelque peu l'ancienne austérité du monument. Il propose aux membres du Conseil d'envisager une construction nouvelle qui remplacerait les deux murs grillagés.

#### Aménagement de la plage de Boulouis

Julien Favier et le Maire ont rencontré le délégué EDF afin de définir une collaboration pour l'entretien d'une parcelle près du pont de Boulouis donnant accès au lac. Le document retourné par EDF ne donnant pas satisfaction en matière de garantie de durée de la mise à disposition, il a été demandé de rédiger une convention pour la « location » de la parcelle.

Si un aménagement « léger » peut s'envisager rapidement, le Maire souligne la prudence dont on doit faire preuve dans un tel projet. Un premier travail de débroussaillage peut être effectué sur la partie basse de la parcelle ainsi qu'un aménagement du sous-bois (table d'aire de nature), le reste sera mis en œuvre selon les besoins.

#### Devis de l'appartement Mairie

Le Maire donne lecture du devis (le seul qu'il a pu obtenir sur sept demandes) de réaménagement de l'appartement au premier étage de la Mairie. Le montant total des travaux se chiffre à 45 000 €. Bien qu'élevée cette somme paraît se justifier à la lecture des travaux prévus et le mauvais état de cet appartement. Il est décidé d'attendre la lecture du budget pour prendre une décision définitive.

#### Demandes de subventions et Téléthon

Le Maire fait part d'une demande de subvention concernant le Téléthon. Après discussion il est décidé de ne point donner une suite favorable à cette demande. Pour les autres demandes, il note l'absence de sollicitation de la MJC de Salles-Curan et celle du foot de Ségur. Le chapitre sera abordé et clos lors de la discussion du budget.

#### Informations SYDOM

La Communauté de Communes fait part de l'augmentation conséquente des tarifs de collecte des ordures ménagères et autres. Cette augmentation ne sera pas sans incidence sur la facture présentée à nos concitoyens.

### **Sport et Lien Social**

A l'initiative du Conseil Départemental, il est proposé des aides municipales et départementales à toute initiative visant à créer du lien social à travers des pratiques sportives. Le dossier est confié à Guillaume Puech et Julien Favier.

### **Protection Civile**

Stéphane Riva, Bénédicte Rigal et Jacques Gardé ont pris des contacts afin de dispenser une formation minimum aux élus pour la manipulation du défibrillateur et les gestes. Après visite à la Protection Civile, il paraîtrait judicieux de donner une formation plus complète aux candidats avec une formule plus intéressante (1<sup>er</sup> niveau Gestes Qui Sauvent – 2<sup>ème</sup> niveau : formation GQS plus soins des plaies brûlures, réanimation cardio-pulmonaire, traumatismes, coma...). Le choix du Conseil va vers cette deuxième formule qui durera 7 heures sur une journée.

Stéphane Riva prendra contact pour connaître la disponibilité des formateurs, le samedi en mai ou juin.

### **Tables de ping-pong**

Après recherches, compte rendu fait par Caroline Vincent et Julien Favier, l'acquisition d'une table de ping-pong en béton est décidée. Si le lieu précis d'installation n'est pas encore arrêté, l'achat doit être conclu rapidement afin de pouvoir en disposer dès la fin de ce printemps.

### **Ecole**

Problème à l'école de surpopulation. Impossibilité pour l'enseignante de prendre des enfants supplémentaires à l'école tant que les travaux d'agrandissement ne seront pas réalisés.

### **Stade en ville**

Sur proposition de plusieurs conseillers municipaux, la construction d'un stade au cœur du village pourrait être envisagée. D'un coût de l'ordre de 50 000 €, cette aire clôturée permet de jouer au mini-football, au basket et au hand. L'endroit idéal paraît être auprès de l'école qui pourrait l'utiliser sans déplacement important. Le seul terrain disponible appartient à François Daures de Canet de Salars. D'autres lieux peuvent être aussi envisagés : le terrain de foot, le terrain des HLM, éventuellement aussi une parcelle en dessous le terrain de foot appartenant à Monsieur Cluzel.

David Bousquet reste en contact avec le Maire d'Arques qui a le même projet.

Jacques Gardé contactera François Daures.

Julien Favier et les autres Conseillers collecteront un maximum d'information concernant cette installation.

### **BUDGET COMMUNAL (*voir le détail joint*)**

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif de la Commune en sa dernière séance. A partir de ces données et des projets prévus, la commission financière a établi le budget prévisionnel pour l'année 2021.

Thibault Viguier, secrétaire de mairie donne les grandes lignes des débats qui vont suivre :

- Vote du budget primitif 2021 – Budget principal
- Vote du budget Primitif 2021 – Lotissement du Camp Franc
- Subventions aux associations
- Vote du taux des taxes

Guillaume Puech présente le Budget primitif 2021 Budget Principal qui s'équilibre à la somme de :

- Section fonctionnement : 602 232,85 €
- Section investissement : 404 760,70 €.

Après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2021 de ce budget, le Conseil Municipal approuve le budget.

Budget Primitif 2021 – Lotissement du Camp Franc qui s'équilibre à la somme de :

- Section fonctionnement : 303 409,07 €
- Section investissement : 325 519,30 €

Après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2021 de ce budget, le Conseil Municipal approuve le budget.

### **Subventions aux associations**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors du vote du budget une somme globale a été attribuée au fonctionnement des associations aidées mais qu'aucune attribution individuelle n'a été faite. Il propose au Conseil de décider du montant attribué à chaque association.

Montants proposés :

AS Parents d'élèves :	1 000 €
As Aides domicile :	300 €
As Lou Pradel :	2 000 €
Réveil Pont de Salars :	300 €
Foot Prades :	2 000 €
Quilles Prades :	1 200 €
Age d'Or :	1 000 €
Ecole de Prades (150 € x 27)	4 050 €
Découverte Pays Salars :	150 €
Chasse communale :	600 €
MJC Salles Curan (25 € x 8) :	200 €
JS Lévezou (25 € x 16) :	400 €
Hand Lévezou (25 € x 11) :	275 €
Foot HLSV (25 € x 11) :	275 €

Guillaume Puech Président du Comité d'Animation rappelle que le Comité ne fait pas de demande de subvention mais qu'il a été entendu qu'en cas de problème particulier, il pourrait faire une demande exceptionnelle. Il présente au Conseil Municipal une demande de subvention d'un montant de 750 € qui correspond aux diverses assurances que doit assumer le Comité sans pouvoir récupérer de recettes. Il explique qu'avec la participation aux bénéfices faite annuellement aux associations, celles -ci se retrouveront pénalisées du montant de ces frais.

Après discussion, le Conseil Municipal adopte les montants précités pour un total de 14 500€

### **Vote du taux des taxes**

Thibault Viguier donne explication des modifications survenues concernant les taxes foncières et immobilières. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2021. Ils s'établissent comme suit :

- Taxe foncière propriétés bâties : 6,38 % + 20,69 % = 27,07 %
- Taxe foncière propriétés non bâties : 45,07 %
- CFE : 19,54 %

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.